

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le **29 DEC. 2022**

ID : 033-213304470-20221207-086\_2022-DE

Département de la GIRONDE  
Arrondissement de LIBOURNE  
Canton de COUTRAS  
Commune de  
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



Réf. : 086/2022

Le Maire  
Mireille CONTE JAUBERT

*République Française*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 19
- > présents : 12
- > votants : 16

**OBJET :**

**VENTE BALAYEUSE SCARAB**

Le sept décembre deux mille vingt-deux à 18h30, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 1<sup>er</sup> décembre 2022 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

**PRESENTS** : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, Mme Aline MARIE VASSEUR, M. Franck OBERG, Mme Florence PREVOT, M., Mme Marie-José TERRIEN, ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

**ABSENTS** : Valérie JARRY (*procurator donnée M. Gilles MAGARDEAU*), Mme Patricia VIAUD (*procurator donnée à Mme Aline MARIE VASSEUR*), M. Serge FIMBAULT, Jean-Louis CHABROLLES (*procurator donnée à Mme Marie-José TERRIEN*), M. Robert DELERIS, Mme Véronique GERARD, M. Pierre-Yves LE MERDY (*procurator donnée à Mme Stéphanie LE MERDY*),.

Madame Stéphanie LE MERDY est élue secrétaire de séance.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions, et ses décrets d'application,

**Considérant** l'acquisition en 2022 d'une balayeuse,  
**Considérant** que la balayeuse de marque SCARAB immatriculée 4096 SK 33 n'est plus utilisée,

***Le conseil municipal après en avoir délibéré et après vote : 16 VOTES – 16 POUR :***

- Décide de mettre en vente la balayeuse de marque SCARAB immatriculée 4096 SK 33 pour la somme de 7 000€.
- Précise que la vente audit prix sera réalisée si le contrôle technique du véhicule est favorable.
- Charge Madame le Maire ou son représentant de réaliser toutes les formalités afférentes à cet objet.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,  
mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 19 décembre 2022.

Le Maire,

Certifié exécutoire,  
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le  
Publié le  
A ST MEDARD DE GUIZIERES,  
Le Maire,  
Mireille Conte Jaubert

Mireille Conte Jaubert

